RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Demander une avance Loca-Pass

Permet de faire une demande pour l'avance Loca-Pass.

À savoir

Il faut au préalable répondre à un test d'éligibilité et se créer un compte Action Logement.

Faire la démarche en ligne (https://locapass.actionlogement.fr/)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R46640/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Avance Loca-Pass : aide au locataire pour le dépôt de garantie (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18490)

Émetteur de la démarche en ligne : Action logement
Vérifié le 11 décembre 2023 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)